



FICHE GUIDE RGPD

Application EANA

Traitement des données personnelles spécifiques liées aux modalités de scolarisation des Élèves Allophones Nouvellement Arrivés

INTRODUCTION

Dans le contexte d'une école inclusive, la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) nécessite des modalités particulières. La situation particulière des EANA implique un traitement spécifique de leurs données personnelles au regard du cadre légal. Celles-ci doivent être traitées avec le plus grand soin, dans le respect du RGPD, pour garantir à la fois leur confidentialité et un suivi scolaire adapté. Ce document vise à accompagner les personnels en charge des EANA dans la collecte, la gestion et la protection des données. Le traitement de données personnelles des EANA se distingue du traitement effectué dans le cadre des modalités d'inscription habituelles dans les écoles et établissements. La collecte des données spécifiques aux EANA ne se substitue pas à la procédure d'inscription régulière, mais la complète pour mieux répondre à leurs besoins particuliers.

1. CADRE LEGAL

Le traitement des données personnelles des EANA dans l'académie de Nice est encadré par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ainsi que par une circulaire (NOR : REDE1236612C / Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 / RED - DGESCO A1-1). Ces textes précisent les droits des personnes concernées, les obligations des responsables de traitement et les mesures à prendre pour protéger les données et les modalités d'organisation de la scolarité des EANA. Ce traitement particulier est donc nécessaire afin de permettre à l'Académie de Nice de se trouver en parfaite conformité avec le cadre légal. En ce sens, la base légale du traitement est celle de la **mission d'intérêt public**.

Le rectorat de l'académie de Nice est responsable du traitement des données.

Tout personnel ayant accès à la plateforme EANA ou recueillant des données personnelles des EANA et de leur famille est tenu de respecter les règles suivantes :

- **Se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** (Règlement (UE) 2016/679) et aux exigences nationales et académiques.

- **Assurer la confidentialité** des données collectées, qui ne doivent être utilisées uniquement pour les finalités prévues dans le cadre de leur mission.
- **Garantir l'exactitude des données** et veiller à ce qu'elles soient mises à jour régulièrement.
- **Ne pas divulguer d'informations personnelles** à des tiers sans le consentement des personnes concernées, sauf dans le cadre de la loi.
- **Utiliser exclusivement la plateforme EANA sur l'ensemble du processus d'affectation et de suivi des élèves.** L'utilisateur s'interdit l'utilisation de tout autre support pour le traitement de ces données, qu'il soit numérique ou non. Il s'interdit également toute autre réutilisation des données de la plateforme, notamment des exports de données, des fiches de liaison internes... Le non-respect de ces règles ou tout détournement des finalités du traitement engage la responsabilité de l'agent.

2. MODALITES DE COLLECTE ET TRAITEMENT

Le traitement des données personnelles des EANA a plusieurs finalités, en lien avec leur scolarisation et leur suivi administratif (conformément à la circulaire mentionnée dans le point précédent lié au cadre légal). Les modalités de traitement et de conservation tiennent compte des exigences du RGPD.

Quelles données et pour quelles utilisations ?

L'étendue des données renseignées dans la plateforme EANA est limitée au strict nécessaire et en adéquation avec les finalités du traitement mis en œuvre :

- **Affectation scolaire** : les données qui permettent d'assurer une gestion efficace du processus spécifique d'affectation des EANA (ex : derniers bulletins scolaires, certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté, copie du dernier diplôme obtenu et relevé de notes doivent être ajoutés en PJ à la plateforme)
- **Suivi pédagogique** : les données qui permettent de suivre leur parcours scolaire antérieure ou dans le système scolaire français et les modalités pédagogiques particulières, notamment le suivi FLS.
- **Réponses aux enquêtes ministérielles** : les données qui permettent aux services académiques de répondre aux enquêtes menées par le ministère de l'Éducation nationale.

Les informations personnelles dans le cadre spécifique lié à la scolarisation des EANA sont conservées de façon sécurisée pendant 5 années.

Les modalités de traitement dans l'académie de Nice sont :

La plateforme EANA de l'académie de Nice est utilisée pour sécuriser le processus d'affectation des élèves allophones nouvellement arrivés et permettre la transmission des données aux personnes autorisées et jouant un rôle dans l'affectation de l'EANA. Une fois l'affectation de l'élève effectuée, cette plateforme permet d'assurer le suivi pédagogique en Français Langue Seconde (FLS). Cette plateforme centralise les informations essentielles relatives à chaque élève.

3. SÉCURISATION DES DONNÉES

La sécurité des données personnelles est une priorité absolue. Il est impératif que les personnels mettent en œuvre toutes les mesures nécessaires pour prévenir tout accès non autorisé, toute modification, divulgation ou destruction des données.

L'académie de Nice a mis en place les mesures suivantes pour garantir la sécurité des données :

- Des mesures de sécurité techniques sont mises en œuvre dans l'application afin de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données : gestion sécurisée et centralisée des accès, sauvegardes, chiffrement et traçabilité.
- Limitation géographique et fonctionnelle des accès sur la plateforme EANA :
 - Restriction de l'accès aux données personnelles des EANA, permettant aux personnels de consulter uniquement les fiches relevant de leur périmètre de compétence.
 - Restriction des actions sur les fiches individuelles, permettant à chaque personnel de renseigner et actualiser uniquement les données correspondant à ses compétences spécifiques.
- Limitation stricte de la collecte de données aux informations nécessaires pour atteindre les objectifs du traitement.

- Mise en place de consignes et de sessions de sensibilisation pour rappeler aux personnels la confidentialité des données qu'ils manipulent.

Les actions réalisées sur les différents onglets de la plateforme sont tracées conformément aux exigences légales pour assurer une transparence totale.

Consignes à respecter pour tout personnel qui est impliqué dans le traitement des données personnelles des EANA :

- Verrouiller la session sur la plateforme EANA lorsque l'ordinateur est laissé sans surveillance ou après avoir terminé les actions.
- S'assurer que l'écran lors de l'utilisation de l'application ne soit visible que par l'agent et ne puisse pas être consulté par une tierce personne.
- Verrouiller les postes de travail lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- S'interdire le partage des données sensibles avec des personnes non autorisées.
- S'interdire les téléchargements de données ou toute impression.
- Ne jamais divulguer son mot de passe ou échanger sa clé OTP.

4. GESTION DES DELEGATIONS DE DROITS

Il est possible de permettre à certains profils utilisateurs de déléguer des droits. La gestion des droits d'accès est déterminée par rapport à la légitimité et au besoin de chaque agent intervenant dans l'affectation et le suivi des élèves allophones. Il est de la responsabilité de chacun de respecter les mesures de sécurité mises en place garantissant la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données.

Les consignes liées à la partie 3 portant sur la sécurité des données doivent être diffusées aux personnels habilités. La durée d'habilitation ne peut excéder la durée d'affectation ou la mission spécifique de la personne.

Une revue annuelle des habilitations sera réalisée en fin d'année scolaire afin de fermer les accès aux utilisateurs qui ne sont plus légitimes à accéder à ces données. Cette revue des habilitations sera réalisée

par les administrateurs de la plateforme et également par les utilisateurs disposant de droits de délégations.

5. DROITS DES PERSONNES CONCERNEES

Conformément au RGPD, les élèves et leurs familles doivent être informés de leurs droits concernant le traitement de leurs données personnelles. Cette information doit être transmise par les personnels en charge de la collecte des données.

Les élèves EANA et leurs familles disposent de plusieurs droits concernant leurs données personnelles. Ces droits leur permettent de contrôler l'utilisation de leurs informations et d'intervenir si nécessaire. Il est important que les personnels expliquent ces droits aux familles, surtout si elles ne maîtrisent pas encore bien la langue française. Pour cette raison, vous trouverez, annexé à ce document, un outil vous permettant de le faire avec plus de facilité.

Voici un résumé de leurs droits :

- **Droit d'accès** : Les familles ont le droit de savoir quelles données sont collectées et pour quelles finalités.
- **Droit de rectification** : Elles peuvent demander à corriger des informations inexactes ou obsolètes.
- **Droit à la limitation** : Les familles peuvent demander de restreindre l'utilisation de certaines données à des finalités spécifiques.
- **Droit d'opposition** : Les familles peuvent s'opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière, au traitement de leurs données, sauf si existe des raisons légitimes et impérieuses qui justifient ce traitement.
- **Droit à l'effacement** : Dans certains cas, les familles peuvent demander que les données facultatives ou qui ne sont plus nécessaires aux finalités soient supprimées.

Pour toute demande liée à ces droits ou pour toute question, les personnes concernées doivent être dirigées vers le CASNAV ce.casnav@ac-nice.fr ou le délégué académique à la protection des données de l'académie de Nice dpd@ac-nice.fr

Les personnes concernées disposent d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel concernant votre enfant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés.